EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES PAR VOIE D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE – SESSION 2026

ETAT DES SERVICES

Ce document est à faire compléter par votre employeur et à déposer dans votre espace sécurisé - Aucun autre document ne sera accepté

NOM et PRENOM de l'agent : …… **Né(e) le** : ……

Affaire suivie par : …… N° tél : …… Mail : ……..

Toutes les colonnes du tableau doivent être OBLIGATOIREMENT renseignées pour la bonne instruction du dossier du candidat.

Employeur	Grade	Fonction	Echelon	Qualité (1)	Nomination (2)	Période		Durée hebdo de travail de l'agent (3)	Situation / Position (4)
						Du	Au		

(1) : titulaire, stagiaire, contractuel (fournir une copie du dernier arrêté).
(2) : En cas de changement de grade, préciser la voie d'accès : concours interne, concours externe, 3ème concours, examen professionnel, promotion interne, intégration, avancement de grade, recrutement direct.
(3) : Equivalent à une année temps plein pour les agents dont la durée hebdomadaire de travail est supérieure ou égale à 19 h 30 ou à 17 h 30.
(4) : activité – disponibilité – détachement – mise à disposition – congé parental – autres (à préciser).
***NB** : Les services accomplis dans le cadre des contrats aidés de droit privé tels que les CEC, CES, « emplois d'avenir » ou « emplois jeunes » peuvent également être pris en compte au titre des services publics (Conseil d'Etat, 1er octobre 2014, « Mme B. », n° 363482). Toutefois, les candidats qui seraient toujours en contrat de droit privé à la date de clôture des inscriptions ne seraient pas autorisés à concourir, le contrat restant de droit privé.*

L'intéressé(e) sera-t-il (elle) toujours en activité à la date de la clôture des inscriptions de ce concours, c'est-à-dire le : 11 DECEMBRE 2025

O oui O non

Fait à
Le

Le Maire ou le Président
(Signature et cachet)
Préciser les nom, prénom et qualité du signataire

Ce document doit être IMPERATIVEMENT signé par le Maire ou le Président ou une personne agissant par délégation de signature et dans ce cas il convient de le préciser. Par ailleurs, le tampon de la collectivité doit impérativement figurer